



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRIMESTRIEL - N° 4 - DÉCEMBRE 2006

COOPÉRATION
INTERPARLEMENTAIRE

- L'Assemblée nationale a adopté, le 23 octobre 2006, le prélèvement au profit du budget de l'Union, d'un montant de 18,7 milliards d'euros pour 2007.

- Transposition de directive : - 7 novembre 2006 : adoption du projet de loi sur le secteur de l'énergie.

- A l'occasion des 2èmes journées parlementaires européennes de la sécurité routière qui ont réuni, le 25 septembre 2006, des députés nationaux et européens, le Président Jean-Louis Debré a présenté à nos partenaires européens l'expérience menée en France depuis 2002.

ENSEMBLE

DEPUIS 1957

Logo adopté par l'Union européenne pour le 50ème anniversaire des Traités de Rome.

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Un accord est intervenu lors du trilogue (Parlement, Présidence du Conseil, Commission) du 30 novembre 2006 pour créer un dispositif destiné à amortir les chocs de la globalisation par des actions de requalification des salariés licenciés. Prévu pour être opérationnel au début de 2007, le fonds disposera d'une enveloppe de 500 millions d'euros par an.

Accord sur REACH

Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus, le 30 novembre 2006, à un compromis sur le projet

REACH de réglementation des substances chimiques. Désormais, il appartiendra aux entreprises d'établir l'innocuité de leurs produits et de présenter un plan de substitution pour les substances les plus préoccupantes, dès lors qu'existe une solution de remplacement moins nocive.

Subsidiarité et proportionnalité

Le contrôle de la subsidiarité et de la proportionnalité de la proposition de directive sur les services postaux a conduit la Délégation, sur le rapport de Jérôme Lambert et Didier Quentin, à adopter un projet d'avis contestant le respect du principe de proportionnalité par la Commission européenne, du fait de la suppression du monopole pour les correspondances d'un poids inférieur à 50 grammes. La Commission des affaires économiques a confirmé cet avis, qui sera transmis directement à la Commission européenne.

Ratification par la Finlande du Traité constitutionnel européen

Le 5 décembre 2006, la Finlande est devenue le 16^{ème} pays de l'Union à ratifier le Traité constitutionnel européen,

- Groupe de travail franco-allemand sur la diversité culturelle en Europe

Créé le 2 février 2005 à la suite d'une réunion commune des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Bundestag, et co-présidé par Pierre Lequiller et Monika Griefahn, ce groupe de travail a centré ses travaux sur l'impact des nouvelles technologies, le régime de propriété intellectuelle, les politiques de soutien au cinéma, le rôle d'Arte et la promotion de la diversité linguistique.

- Réunion franco-allemande (Berlin - le 8 novembre 2006)

Co-présidée par Pierre Lequiller et Matthias Wissman, la réunion commune de la Délégation pour l'Union européenne et de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag a permis aux députés de débattre des priorités de la présidence allemande de l'Union au premier semestre 2007, et du suivi du processus d'adhésion de la Turquie.



- L'Assemblée nationale a adopté deux résolutions sur : - l'accès des PME aux marchés publics (TA n° 622) ; - le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (TA n° 625).

- La Commission des affaires étrangères, présidée par Edouard Balladur, a adopté le rapport de la mission d'information « Energie et géopolitique » présenté par Paul Quilès et Jean-Jacques Guillet. Elle s'est prononcée pour un Pacte européen de convergence énergétique sur une base volontaire.

- La Commission des affaires économiques, présidée par Patrick Ollier, a adopté le rapport de la mission d'information sur les délocalisations, présenté par Jérôme Bignon et Chantal Brunel. Elle s'est prononcée pour une certification sociale européenne.



Edouard Balladur et Ruprecht Polentz, Président de la Commission des affaires étrangères du Bundestag



- Rencontre parlementaire sur le futur de l'Europe à Bruxelles (les 4 et 5 décembre 2006)

Les parlementaires nationaux et européens se sont prononcés pour le maintien de la substance du Traité constitutionnel européen et ont débattu :

- du financement futur de l'Union ;
- de la politique européenne de l'énergie ;
- du rôle de l'Union européenne dans la prévention des conflits.

L'Assemblée nationale était représentée par Yves Bur, Pierre Lequiller et Guy Lengagne.

rejeté en France et aux Pays-Bas lors des référendums de 2005.

Institut européen de technologie

La Commission a publié le 18 octobre une proposition de règlement créant un institut européen de technologie. Le futur institut, fondé sur des partenariats entre les universités, les instituts de recherche et l'industrie, aura pour objectif de combler le décalage existant en Europe entre enseignement supérieur, recherche et innovation.



Pierre Lequiller et Guy Lengagne à Bruxelles

Adhésion des nouveaux Etats membres à Schengen en 2008

Le Conseil des 4 et 5 décembre 2006 a décidé d'étendre le système d'information Schengen (SIS) actuel aux nouveaux Etats membres, afin d'éviter d'attendre que le SIS II soit opérationnel, en 2009, pour supprimer les contrôles aux frontières intérieures. Le Conseil s'est accordé sur la création de l'Agence européenne des droits fondamentaux, mais pas sur le passage à la majorité qualifiée en matière pénale.

Aménagement du temps de travail

Le 7 novembre 2006, le Conseil n'est pas parvenu à un accord sur la proposition de directive sur le temps de travail. Un groupe d'Etats, autour de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce et de Chypre, et disposant de la minorité de blocage, a refusé le compromis proposé par la Présidence finlandaise, qui ne fixait pas de limite temporelle à l'*opt out*, dispositif permettant de déroger au plafond des 48 heures de travail hebdomadaire, en moyenne.

Depuis le traité d'Amsterdam (1999), la politique d'immigration a cessé de relever de la compétence des seuls Etats membres. Dans un espace sans frontières intérieures, l'immigration est devenue un enjeu commun, appelant une réponse européenne. L'afflux massif d'immigrants aux frontières méridionales de l'Union, à Ceuta et Melilla ou sur les îles Canaries et de Lampedusa, l'illustre tragiquement. Les priorités de la politique européenne d'immigration ont été définies par le Conseil européen de Tampere (1999) et dans le « programme de La Haye » de novembre 2004. Elles visent à intégrer les étrangers séjournant légalement, à maîtriser les flux migratoires en luttant fermement contre l'immigration clandestine, et à développer un partenariat avec les pays d'origine afin de réduire les facteurs d'incitation à l'émigration en favorisant le développement.

Promouvoir l'immigration légale et l'intégration...

En dépit du maintien de la règle de l'unanimité au Conseil dans ce domaine, l'Union européenne a adopté plusieurs textes importants en matière d'immigration légale. La directive du 22 septembre 2003 relative au regroupement familial harmonise les conditions dans lesquelles est exercé ce droit, qui constitue la première source d'immigration légale dans la plupart des Etats membres. Elle est complétée par la directive du 25 novembre 2003 relative au statut des résidents de longue durée, créant un statut harmonisé pour les étrangers résidant légalement

depuis plus de cinq ans dans un Etat membre. L'Union encourage la venue d'étudiants et de chercheurs étrangers, dont les conditions d'admission ont été harmonisées par deux directives de 2004 et 2005. Un Fonds européen pour l'intégration a aussi été mis en place.

L'absence d'accord sur la proposition de directive sur l'immigration aux fins d'emploi, présentée par la Com-



Franco Frattini, Commissaire européen chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité

mission en 2001, a conduit l'exécutif européen à lancer une vaste consultation avec son Livre vert sur les migrations économiques du 11 janvier 2005. Partant du constat que l'Europe perdra 20 millions d'actifs entre 2010 et 2030, la Commission a annoncé qu'elle présenterait, entre 2007 et 2009, quatre propositions de directives relatives à l'entrée et au séjour des tra-

vailleurs hautement qualifiés, des travailleurs saisonniers, des personnes transférées au sein de leur entreprise et des stagiaires rémunérés.

...et lutter fermement contre l'immigration clandestine

Deux directives du 28 juin 2001 et du 29 avril 2004 visent à responsabiliser les transporteurs. Une définition commune de l'infraction d'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers a été adoptée grâce à une directive et à une décision-cadre du 28 novembre 2002. Une décision-cadre de 2002 harmonise la définition de la traite des êtres humains dans l'ensemble de l'Union et la directive du 29 avril 2004 prévoit la délivrance d'un titre de séjour aux victimes qui témoignent ou portent plainte contre les auteurs de cette infraction.

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) a été créée par le règlement du 26 octobre 2004. Située à Varsovie et dotée d'un effectif d'une soixantaine de personnes, elle devrait jouer un rôle important lors du déploiement des équipes d'intervention rapide aux frontières extérieures proposées par la Commission en juillet dernier.

Plusieurs textes facilitent l'éloignement des étrangers en

situation irrégulière, qui devrait faire l'objet de normes et procédures communes si la proposition de directive présentée par la Commission le 1er septembre 2005 est adoptée.



Audition de Marcel Grignard, secrétaire national de la CFDT

L'action de l'Union européenne dans ce domaine a été facilitée par le passage à la majorité qualifiée à compter du 1er janvier 2005.

Développer un partenariat avec les pays d'origine et de transit

Une politique d'immigration efficace ne peut être élaborée qu'en coopération avec les pays d'origine et de transit, pour élaborer des solutions de long terme. Un programme d'assistance, appelé AE-NEAS, doté d'une enveloppe de 250 millions d'euros sur la période 2004-2008, a permis de renforcer cette coopération. Les conférences ministérielles euro-africaines qui se sont tenues à Rabat en juillet dernier et à Tripoli en novembre 2006 ont réaffirmé cette volonté de partenariat.



Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures

PUBLICATIONS RÉCENTES DE LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE

- Les droits fondamentaux dans l'espace pénal européen (Christian Philip - n° 3330)
- L'Union européenne et la banane : un nouveau contrat pour faire face à la mondialisation (Alfred Almont - n° 3443)
- Le Fonds d'ajustement à la mondialisation : pour une Europe sociale plus solidaire, plus concrète et plus proche des salariés (Michel Herbillon - n° 3445)
- La République de Chypre : une adhésion réussie, une réunification incertaine (Christian Philip - n° 3458)
- Les politiques d'intégration des migrants dans l'Union européenne (Thierry Mariani - n° 3502)



3 questions à... Hans-Gert PÖTTERING*

Vous êtes pressenti pour devenir le Président du Parlement européen en janvier prochain. Quel rôle doivent jouer les parlements nationaux dans l'Union européenne ?

Les députés européens et nationaux, après avoir traversé une période où, parfois, ils se considéraient avec une certaine jalousie, ou au contraire une certaine condescendance, ont désormais pleinement conscience que pour faire avancer nos pays, et l'Europe de façon collective, dans la bonne voie, ils doivent coopérer et travailler en bonne intelligence.



Je dois dire que pour ma part, j'ai toujours privilégié les relations de travail avec mes collègues députés nationaux allemands, et d'autres pays membres. L'expérience des Conventions, tant pour élaborer la Charte des droits fondamentaux que le Traité constitutionnel, a certainement joué un rôle majeur de rapprochement entre les députés nationaux et européens. L'Europe ne pourra progresser que si nous poursuivons et développons cette démarche.

Le Conseil européen des 14 et 15 décembre prochains débattrait de l'avenir du processus d'élargissement. Quel sens donnez-vous à la notion de « capacité d'absorption » ou « d'intégration » de l'Union européenne ?

L'Union européenne, dont nous célébrerons en mars prochain le 50e anniversaire, a pour objectif une Union toujours plus forte entre les peuples. Un objectif qui n'a jamais été autant d'actualité, avec l'instabilité qui caractérise le monde actuel, et la nécessité pour nos pays de constituer, ensemble, un pôle de liberté et de sécurité.

Cette perspective nous oblige: en réussissant l'aventure fantastique qu'a constitué la réunification du continent européen, avec l'élargissement aux 10 nouveaux pays en 2004,

et qui se poursuit en 2007 avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, nous sommes en train de faire devenir réalité le rêve des Pères fondateurs, issus de ma famille politique, le Parti Populaire Européen.

Il s'agit pour nous maintenant d'être capables, à 27, de décider de façon équitable et surtout efficace. Ceci implique que nous nous dotions de la capacité politique, économique et institutionnelle de construire une Europe viable et au service des citoyens. C'est cela, la capacité d'intégration: faisons les «travaux» nécessaires dans notre maison

européenne avant de pouvoir accueillir le cas échéant, dans des conditions satisfaisantes pour tous, d'autres occupants.

Quelle peut-être la réponse de l'Union européenne face à l'afflux de migrants à ses frontières méridionales ?

Qu'il me soit permis de souligner en premier lieu le drame humain que représente ce phénomène. La détermination de ces enfants, de ces femmes et de ces hommes, qui traduit souvent un grand désespoir, est très émouvante et donne à réfléchir à tous les citoyens européens, et en premier lieu aux décideurs politiques. Bien sûr, la première réponse de l'Europe doit être une politique de l'immigration coordonnée, dans le respect de la souveraineté des Etats membres, mais surtout dans un esprit d'humanisme, de justice et d'efficacité. Mais au-delà, il est certain que le devoir de l'Union européenne en premier lieu, mais aussi de l'ensemble des pays développés, est d'apporter une solution rapide et viable aux graves difficultés économiques qui sont très souvent la cause de ces flux migratoires. L'Europe est la première donatrice en faveur des pays en développement, et nous en sommes fiers. Mais à l'évidence, cela ne suffit pas à régler tous les problèmes: c'est assurément l'un des plus grands défis pour l'Union dans les années à venir.

* Président du Groupe PPE-DE au Parlement européen

Présidences de l'Union
 1^{er} semestre 2007 : Allemagne ;
 2^{ème} semestre 2007 : Portugal ;
 1^{er} semestre 2008 : Slovaquie ;
 2^{ème} semestre 2008 : France.

AILLEURS EN EUROPE...

- **En Slovaquie :** La formation de gauche « Direction-Démocratie sociale » est arrivée en tête des élections législatives du 17 juin 2006.
- **En Suède :** Victoire de l'opposition de droite aux élections législatives du 17 septembre 2006.
- **En Estonie :** Toomas Hendrik Ilves (Parti social-démocrate) a été élu Président de la République le 23 septembre 2006.
- **En Autriche :** Le Parti social-démocrate a remporté les élections législatives du 1^{er} octobre 2006.
- **En Lettonie :** Le Parti du peuple, formation de centre-droit du Premier ministre Aigars Kalvitis a gagné les élections législatives du 7 octobre 2006.
- **En République tchèque :** Le Parti démocrate civique (ODS) de centre droit, est arrivé en tête des élections sénatoriales des 20 et 27 octobre 2006.
- **En Bulgarie :** Le Président de la République sortant, M. Guéorgui Parvanov, a été largement réélu le 29 octobre 2006.
- **Aux Pays-Bas :** Le parti chrétien-démocrate du Premier ministre sortant, Jan Peter Balkenende, est arrivé en tête des élections législatives du 22 novembre 2006.

LA STRATÉGIE POUR L'ÉLARGISSEMENT SE RENFORCE

Renforcer la stratégie pour réussir les futurs élargissements et rassurer l'opinion publique

L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne, le 1er janvier 2007, achèvera le cycle du cinquième élargissement de l'Union à douze nouveaux Etats membres, qui comptera désormais 490 millions d'habitants. Un nouveau cycle a commencé avec l'ouverture officielle des négociations d'adhésion, le 3 octobre 2005, avec la Turquie et la Croatie, ainsi qu'avec la perspective d'adhésion offerte aux autres pays des Balkans occidentaux dès le sommet de Zagreb en 2000.

Cependant, pour assurer la réussite des futurs élargissements, l'Union a ressenti le besoin de répondre à une certaine « fatigue de l'élargissement » observée dans de nombreux Etats membres. D'une part, elle a exigé des pays candidats les efforts de réforme nécessaires au respect des critères de Copenhague de 1993 dans un cadre de négociation plus strict. D'autre part, elle veut préciser la condition de capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux membres introduite également à Copenhague en 1993.

Vers un ralentissement des négociations avec la Turquie en raison du non-respect de ses obligations contractuelles

Les négociations avec la Croatie et la Turquie sont en train d'évoluer différemment.

La Commission européenne considère que la Croatie a bien commencé les négociations, mais elle attend qu'elle fasse des progrès dans des domaines clés, tels que la réforme du système judiciaire, la lutte contre la corruption, la mise en place des réformes économiques et l'amélioration de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Dans son rapport de progrès sur la Turquie, la Commission déclare

que ce pays candidat continue à remplir de manière satisfaisante les critères politiques de Copenhague et a poursuivi ses réformes économiques à un rythme moins soutenu. Elle demande des efforts supplémentaires sur la liberté d'expression, les droits des communautés religieuses non musulmanes, les droits de la femme, les droits syndicaux et le contrôle civil sur l'armée.

La plus grande difficulté concerne l'application du protocole additionnel à l'accord d'Ankara sur l'extension de l'union douanière UE-Turquie aux dix nouveaux membres dont Chypre, signé le 29 juillet 2005 mais non ratifié. L'Union avait



prévenu le 21 septembre 2005 que l'autorisation d'accès des navires et avions chypriotes aux ports et aéroports turcs en 2006 conditionnerait l'ouverture des négociations sur les chapitres pertinents. Après l'échec du compromis proposé par la Présidence finlandaise sur l'ouverture du commerce direct entre l'Union européenne et la partie nord de Chypre, d'une part, et l'application par la Turquie de l'union douanière à Chypre, d'autre part, la Commission recommande au Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du 11 décembre de ne pas ouvrir de négociation sur huit chapitres pertinents et de ne fermer aucun autre chapitre tant que la Turquie ne se sera pas conformée à ses obligations envers l'Union européenne et tous ses Etats membres en matière d'union douanière.

La capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux membres en débat au Conseil européen de décembre 2006

Le Conseil européen débatera les 14 et 15 décembre de la stratégie d'élargissement et de la capacité d'intégration de l'Union européenne à partir de la communication et du rapport de la Commission du 8 novembre.

La Commission propose de placer la capacité d'intégration de l'Union européenne au centre de la stratégie d'élargissement pour forger un nouveau consensus des Etats membres et reconquérir le soutien des peuples. La capacité d'intégration de l'Union européenne aux plans institutionnel, financier et politique vise à maintenir l'élan de l'intégration européenne dans une Union dont la diversité des intérêts et des visions s'accroîtrait lors de nouvelles adhésions. Une conditionnalité rigoureuse pour les pays candidats et

une communication vigoureuse vers l'opinion constituent les deux autres orientations de la nouvelle stratégie.

Les débats devraient notamment souligner que la capacité d'intégration est une responsabilité de l'Union européenne et non des pays candidats dont la prise en compte à chaque étape du processus reste à préciser. Le choix entre une adaptation technique pour mieux fonctionner et une approche plus politique pour progresser au niveau des ambitions et de l'intégration fait également débat. Il concerne en particulier le sens et les objectifs du projet européen, l'avenir des politiques communes, l'augmentation, le redéploiement et la répartition du financement et enfin la question de la réforme préalable des institutions avant tout nouvel élargissement.



Catherine Colonna, Günter Verheugen, Michel Herbillion et Jean-Paul Emorine, à l'occasion des journées de sensibilisation à Bruxelles

LE BUREAU DE REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À BRUXELLES

Le renforcement de la dimension interparlementaire de la construction européenne s'est traduit par la création de bureaux permanents des parlements nationaux à Bruxelles. Alors que seulement 7 Etats membres disposaient d'une représentation de leurs assemblées parlementaires il y a 3 ans, ils sont aujourd'hui 21 sur 25. Si Malte, Chypre, l'Espagne et le Portugal ne sont pas encore représentés, ils devraient l'être en 2007. Ainsi, un véritable réseau des parlements nationaux s'est progressivement mis en place auprès des institutions européennes. Il se réunit tous les lundis matins pour échanger des informations, préparer les conférences interparlementaires avec le Parlement européen ou procéder à l'audition des représentants de la Commission sur les projets de textes communautaires. Ce réseau constitue en outre un point d'appui efficace pour la mise en oeuvre du contrôle de subsidiarité et de proportionnalité et la diffusion auprès de nos partenaires des rapports et des résolutions de l'Assemblée nationale sur les questions européennes.

Contact : François DULUC
06 83 43 65 67

- La Délégation pour l'Union européenne publie une lettre électronique d'information mensuelle. Des rubriques thématiques permettent un accès rapide et complet à l'intégralité des travaux de la Délégation pour l'Union européenne.
- Depuis le mois de janvier, les internautes peuvent répondre en ligne à un questionnaire interactif sur l'avenir de l'Europe.

Le questionnaire et toutes les informations utiles sur l'Europe sont disponibles à l'adresse suivante : www.assemblee-nationale.fr/europe

